

Communiqué



DE PRESSE

Paris, le 21 février 2019

Episodes de pollution à répétition : la Zone à Faibles Emissions pour mieux respirer et mieux vivre dans la Métropole du Grand Paris

Le nouvel épisode de pollution aux particules fines (PM10) qui touche depuis quelques jours Paris, la Métropole du Grand Paris et au-delà de son périmètre démontre, s'il le fallait, le défi sanitaire et climatique que nous devons collectivement relever.

Si les pics de pollution révèlent l'ampleur du phénomène de manière épisodique, il convient de ne pas oublier la pollution chronique et permanente qui affecte quotidiennement les 7,5 millions d'habitants de la Métropole. Selon une étude menée par l'ORS¹, la mauvaise qualité de l'air causerait près de 6 600 décès prématurés par an sur le périmètre métropolitain.

Pour améliorer la qualité de l'air, le Conseil de la Métropole du Grand Paris a voté le 12 novembre 2018 la mise en place progressive d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) métropolitaine à l'échelle du périmètre interne à l'autoroute A86 qui concerne 79 communes de la MGP.

Cette mesure de santé publique, prise au regard des contraintes règlementaires notamment européennes, vise à restreindre par étapes la circulation des véhicules les plus polluants, quelle que soit leur motorisation. A compter de juillet 2019, la circulation des véhicules disposant de vignette Crit'Air 5 et non classés, immatriculés il y a plus de 18 années, sera restreinte.

« Outil efficace pour mieux respirer et mieux vivre, la ZFE métropolitaine doit être synonyme d'écologie concertée et responsable pour encourager une transition écologique ambitieuse » a déclaré Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.

Dès aujourd'hui, des aides financières existent pour faciliter le remplacement des véhicules polluants par des véhicules propres neufs ou d'occasion. La Métropole du Grand Paris travaille avec l'Etat afin de réduire le reste à charge des ménages les plus modestes.

Par ailleurs, dans l'attente d'un dispositif opérationnel de contrôles par vidéoverbalisation, la Métropole du Grand Paris souhaite faire preuve de pédagogie dans la mise en place de la ZFE : à cet effet, les contrôles systématisés ne seront effectifs qu'à la fin 2021. D'ici là, la période sera mise à profit pour sensibiliser et accompagner les automobilistes.

¹ Observatoire Régional de Santé